



Numéro de l'acte	2015-15-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.10

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2015

QUESTION N°2015-15

FINANCES : Autorisation de programme et crédits de paiement - Plan de gestion des étangs de Malhôte et Beauséjour - Bilan annuel d'exécution – Ajustement

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

Par délibération n°2012-146 en date du 8 octobre 2012, la commune a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP)

Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2013, 2014 et 2015 au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions attendues sur ce projet, il a été décidé par délibération n°2012-176 du 4 décembre 2012 de mettre en œuvre une AP pour ce projet.

Lors de l'instauration de cette AP, le montant prévisionnel de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établissait à 800 000 € HT de 2013 à 2015, soit 956 800 € TTC.

La participation attendue des cofinanceurs s'établissait comme suit (sur le montant HT) :

- FEDER : 107 000 €
- Région : 88 000 €
- Région (au titre de la programmation pays) : 205 000 €
- Agence de l'eau : 190 000 €
- Participation communale : 210 000 € (+ 156 800 € au titre de la TVA qui sera récupérée en n+1 au titre du FCTVA)

La fiche ci-annexée fait apparaître la totalité de l'opération, ses financements, et l'historique des réalisations comptables.

Avancement de la démarche

Les marchés de travaux ont été attribués en juillet 2013, mais n'ont pas connu de début d'exécution en 2013 (en dehors du fauchage des étangs qui a été réalisé en septembre). En

2014, l'aménagement des espaces verts avec reprofilage des berges, plantations d'arbres, création de postes de pêche et d'un poste d'observation, la pose d'un rucher, la pose de clôtures, la mise en place d'un pont agricole en dalot de béton ont été réalisés pour un montant de 258 719.04 €

Actualisation des montants de l'AP/CP

Le montant de l'APCP revu après attribution des marchés (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établirait à 620 000 € TTC de 2013 à 2015 pour la partie investissement.

La valorisation de main d'œuvre (travaux en régie et imputation en section de fonctionnement) est quant à elle valorisée à hauteur de 92 400 € et n'est plus reprise dans la valorisation globale de l'APCP.

Le faucardage et le transport de l'éloignée qui correspondent à des dépenses de fonctionnement ne sont également plus reprises dans la valorisation globale de l'APCP (45 000 € sur les 3 ans).

Ces deux éléments d'entretien faisant l'objet d'un subventionnement de l'agence de l'eau à hauteur de 39 600 € qui n'est pas repris non plus dans la valorisation de l'APCP.

Le total de l'opération (investissement + fonctionnement) s'établit donc quant à lui à 757 400 € TTC.

Les crédits de paiement correspondant à l'investissement sont repris dans la fiche ci-annexée.

Les participations des cofinanceurs s'établissent comme suit :

- FEDER : 79 120 €
- Région : 250 248 €
- Agence de l'eau : 113 234 € (non compris les 39 600€ représentant l'entretien-)
- Fédération Départementale de l'Energie : 7 000 €
- Participation communale sur la part investissement : 170 398 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide:

- de modifier les autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement du projet selon le tableau ci-dessus et la fiche annexée,
- d'autoriser Madame le Maire à l'exécution de ces programmes ajustés des modifications présentées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 17 février 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT